

Décision Générale colonial

Décision n° 30 mouvement

n° 30

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 28 février 1908
Numéro JO n° 136 du 01/03/1908	Date du numéro 1 mars 1908

TEXTE INTÉGRAL

M. Séré, Commis de 1er classe des Affaires Indigènes, Gradué en Droit, est délégué, pour compter du 1er mars 1908, dans les fonctions de Procureur de la République à Djibouti, en remplacement de M. Rizzo, titulaire d'un congé de convalescence,